

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DE LA ZONE EST DE L'OISE**

Séance du 19 mai 2016

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de membres		
Composant le Comité Syndical	En exercice	Présents ou représentés
24	24	18 + 1 pouvoir

Date de la convocation :

Le 13 mai 2016

Date d'affichage

Le - 2 JUIN 2016

Objet de la délibération :

**Participation du concessionnaire
pour l'intégration des ouvrages
dans l'environnement –
engagements antérieurs auprès de
la commune de LE MEUX**

L'an deux mille seize, le dix-neuf mai,

À 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Monsieur FERREIRA Olivier, Mesdames FOYART Khristine, MORIN Françoise (suppléante de M. FORGET Daniel), PARIGOT Marianne et TROUVAIN Corinne, Messieurs ALLARD Patrick, CARVALHO Patrice, DENNEL Alain, FERRY Dominique, FONTAINE Dominique, GRANIER Jean-Claude, HAUDRECHY Jean-Pierre, HEDUY Christian, LANGLOIS-MEURINNE Grégoire, LEBOEUF Jean-Pierre, MAZIERES Florent, TASSIN Jackie, WARIN Gérard

Excusés : Madame DECAMP Annick, Messieurs CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, DEMAISON Daniel, GAGE Daniel, GUESNIER Jean-Noël, POUPLIN Charles.

Pouvoirs : Monsieur GUESNIER Jean-Noël à Monsieur DENNEL Alain.

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2013 portant création du SEZEO en date du 1^{er} janvier 2014,

Vu la convention de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique conclue avec SICAE OISE le 10 décembre 2014,

Considérant la précédente convention de concession conclue entre SICAE OISE et le syndicat d'électricité du Compiégnois,

Considérant l'article 8 relatif à la participation du concessionnaire pour l'intégration des ouvrages dans l'environnement,

Monsieur le Président expose qu'en août 2012, SICAE OISE a pris des engagements financiers au titre de l'article 8 auprès de la commune de LE MEUX pour des travaux d'enfouissement rue du Bocquet et rue des Fontaines. Il s'agit des derniers engagements pris antérieurement à la convention de concession en cours.

Conformément au cahier des charges en vigueur à cette date, la participation de SICAE OISE était fixée à 40 % des travaux de basse tension HT.

Considérant les programmes d'investissement de LE MEUX, ces participations seront affectées aux contributions 2016 pour la rue du Bocquet et 2017 pour la rue des Fontaines et seront perçues par le SEZEO.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

PREND ACTE des engagements pris par le concessionnaire au titre de la précédente convention de concession auprès de la commune de LE MEUX pour les travaux d'enfouissement rue du Bocquet et la rue des Fontaines,

AUTORISE le Président à reverser à la commune de LE MEUX, 40 % du montant HT des travaux de basse tension pour les travaux concernés au titre des contributions financières « article 8 » 2016 et 2017.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA



2016/17

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Article 8 - commune de LE MEUX

.....

Date de décision: 19/05/2016

Date de réception de l'accusé 02/06/2016

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 19052016_201617

Identifiant unique de l'acte : 060-200043578-20160519-19052016_201617-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .10

Finances locales

Divers

Date de la version de la 19/09/2006

classification :

.....

Nom du fichier : 2016-17 article 8 - LE MEUX.pdf (

060-200043578-20160519-19052016_201617-DE-1-1_1.pdf)